



Tout problème «*consiste à se demander ce que c'est que le moyen... Le moyen-terme c'est le rapport... Ramenée ainsi au rapport, la médiation nous apparaît aussitôt comme la loi fondamentale de l'intelligence ; et, d'autre part, le rapport empruntant à l'idée de médiation toute la rationalité des notions de preuve, d'explication, de raison que celle-ci contient, nous apparaît comme parfaitement et souverainement intelligible. Le rapport c'est l'intelligence elle-même dans son principe de vie.* » (texte entier ICI)

Octave HAMELIN

Vous avez dit “DOCTRINE” ? 1/2 – La Théorie –

Il apparaît comme nécessaire de commencer par une réflexion – fut-ce sommairement – sur les notions de *philosophie, de théologie, de culture, de métaphysique et d'idéologie...* tels que nous les entendons. Chaque *doctrine est, en effet, inévitablement issue d'une de ces postures de la pensée. Lire “Les quatre manières de penser” => ICI*

La fonction doctrinale – tridimensionnelle dans sa constitution, ternaire dans son fonctionnement – peut être considérée comme l'archétype de toutes fonctions et activités existentielles. En effet, comme nous allons le montrer, une doctrine est un phénomène composite (pléonasme) dont les trois éléments constitutifs forment une fonction, selon la méthode dite du “Paradigme ternaire” que l'on retrouve dans chacune de nos études.

Le mot “doctrine”, que nous abordons ici, est, le plus souvent, employé à tort et de travers⁽¹⁾. Pour cette raison, non seulement il n'est pas inutile de s'attacher à mieux cerner cette notion, et il n'est pas superflu non plus de montrer qu'une série de questions de toute première importance se cache sous ce qui, sans cela, pourrait apparaître comme une simple querelle de mots.

Cette réflexion propose, outre de réformer la compréhension de cette notion clé, de rectifier l'état d'esprit dont procède la définition ambiguë qui a cours.

Que disent les dictionnaires ?

Pour définir ce qu'est – ou devrait être – une *doctrine*, commençons par nous méfier de ce que nous en disent les dictionnaires qui, le plus souvent, ne s'intéressent qu'à une conception obvie, partielle, affaiblie, voire dégénérée de ce terme. Partis du sens originel d'*enseignements* – de son étymologie latine : *docere*, enseigner – les dictionnaires proposent souvent un sens pour le moins imprécis et incomplet : « *Ensemble des connaissances que l'on possède, ou celles proposées comme devant être enseignées* » nous dit le dictionnaire de mon correcteur informatique “ProLexis” (qui a dû s'inspirer quelques lexiques douteux).

En revanche, et plus sérieusement, “*Le Robert pour tous*”, définit le mot *doctrine* comme un « *ensemble de notions qu'on affirme être vraies et par lesquelles on prétend... orienter et diriger l'action...* ». Tous les ingrédients y sont... mais, pas de la manière la plus explicite.

Pour aller directement au but, disons que nous emploierons ici le mot “*doctrine*” dans le sens précis et explicite de : *manière de relier les principes* (par où les choses commencent) *aux réalités* (telles qu'elles sont), *afin d'assurer leur persévérance, leur dynamisme, leur réforme... voire leur remplacement.* Cette définition est à rapprocher de celle que nous don-



nions de la philosophie, de la théologie, de la culture et de l'idéologie... ce qui n'est pas étonnant puisque les doctrines découlent de leurs aboutissants. Cependant, remarquons que le cœur d'une doctrine n'est à l'aplomb ni du *savoir*, ni du *faire*, mais du lieu *intermédiaire* du *savoir-faire*... *celui du moyen ou tiers-terme*.

Entre principes et applications

Dans les esprits, le premier volet de la définition du Robert : « *ce que l'on tient pour vrai* », apparaît comme plus fort, au point d'en confisquer le sens complet. Or, reposons la question « *une doctrine se limite-t-elle à l'énoncé des principes... ou en procède-t-elle ?* ». « *Sort-elle de son rôle lorsqu'elle prétend... orienter et diriger l'action ?... ou cela n'est-il pas précisément sa raison d'être ?* ».

On répond à toutes ces questions en affirmant qu'une *doctrine* correspond – comme le font, chacun dans son domaine et à sa manière, la *philosophie*, la *théologie* et la *culture* et leurs contrefaçons *idéologiques* – à la mise en adéquation *des réalités* et les *principes* qui les régissent, en vue d'une *action*... Ce qui confirme que toute doctrine bien nommée est nécessairement "*d'action*".

Quel crédit peut-on, en effet, accorder à une doctrine uniquement tournée vers des principes ? Et, d'autre part, que peut-on attendre d'une action engagée sans être fondée ? La réponse donnée à ces questions déterminera nos *manières de connaître*, de *penser*, et en définitive de *faire*...

Le cœur d'une "*doctrine*" consiste donc bien – là aussi – à connaître, à expliciter et à mettre à sa place stratégique la conjonction de coordination "*et*" *entre* : la *théorie* et la *pratique*, l'*intangible* et le *contingent*, la *connaissance* et la *volonté*, la *pensée* et l'*ac-*

tion, les *principes* et leurs applications... le *savoir* et le *faire*.

Le mot *doctrine* – au sens fort et plein que nous voudrions voir en usage – est donc bien destiné à désigner une fonction plus complexe que le simple énoncé de principes.

Une doctrine – enfonçons le clou – n'est pas en effet uniquement constituée des *principes* qui la fondent, ni des *réalités* visées – les uns et les autres étant ce qu'ils sont – mais de leur accord en vue de confirmer, réformer ou de changer ces réalités. *Les principes* et les *réalités* forment les deux pôles : *tenants* et *aboutissants* de ce qu'une *doctrine* doit connaître, expliciter et appliquer en vue d'une action... Ce qui lui est spécifique est donc *la mise en relation* (en fonction) de ces deux pôles.

Lorsqu'il est question de tripartition, de tridimensionnalité, de ternarité... il ne s'agit donc pas d'un simple inventaire, mais d'une disposition organique, d'un ordonnancement fonctionnel... que, pour cette raison, nous nommons *fonctions* ou *ensemble de fonctions*.

Il n'y a de doctrine que d'action

Cependant, répétons-le, le mot "*doctrine*", qui est d'origine religieuse et signifie *enseignement*, a été contaminé lors de son utilisation profane et politique... à laquelle nous nous intéressons plus spécialement. Dans ces domaines "*doctrine*" est communément perçu comme un vocable imprécis, fourre-tout, à peu près synonyme de dogme, philosophie, idéologie, principe, enseignement, théorie, thèse, idée, voire opinion... Ce flou est lourd de conséquences, à commencer par la paralysie des phénomènes *tripartites* que ce terme devrait illustrer...

Utilisé dans les domaines *parallèles* du politique, du culturel et du religieux constitutifs du



civilisationnel cf.: ICI, le mot *doctrine*, est victime de l'étendue incontrôlée de ses applications. Il sert désormais à désigner un ensemble de notions sans que leur ordonnancement ne soit explicité... Ce manque de précision appauvrirait considérablement sa conception et sa portée, et peut conduire à des confusions...

Les diverses applications profanes du mot "doctrine" découle de son emploi religieux, di- sions-nous ; ses applications doivent donc être l'objet d'une commune révision.

Les mots dogme, enseignement, idée, idéologie, principe... ont leurs sens propres ; il convient donc de donner au mot *doctrine* celui, spécifique, qui lui revient... sous peine de ne plus pouvoir penser comme il convient ce qu'il désigne réellement.

Disposée de pair et de front

Toute activité, fût-elle politique, commence par l'agencement – la mise en fonction – de ses trois éléments constitutifs : *tenant*, *aboutissant* et *moyen-terme*.

Toute démarche intellectuelle consiste à disposer *de pair et de front*, (donc non hiérarchiquement) les deux pôles constitutifs de toutes activités proprement humaines, et ledit tiers-terme qui les réunit :

– Les *principes* constituent l'élément premier et *primordial* – le pôle "tenant" – des trois démarches : *théologique* (le dogme), *philosophique* (la loi naturelle), *culturelle* issue de leurs relations, ou enfin *idéologique* que nous avons brièvement résumées en la qualifiant d'émanation "d'esprits propriétaires" => ICI.

– Les *réalités* – telles qu'elles sont, et non telles que nous voudrions qu'elles fussent – forment le pôle *aboutissant*.

– Entre les deux, à sa place *intermédiaire et médiatrice* – occupant le lieu relationnel de ces deux pôles qu'il *distingue* –, *le moyen ou tiers-terme* (ou autre expression analogue propre au domaine considéré) unit et, paradoxalement, anime ce dont il est issu.

Le résultat de toute fonction (ici doctrinale) servira de *pôle tenant* à la fonction suivante... celle de l'action proprement dite... et ainsi de suite. C'est cet enchaînement *tripartite* qui crée les conditions convenables à l'enchaînement organique de notre existentiel.

Il n'y a donc bien de doctrine que d'action.

En conséquence, afin de ne pas créer de confusion, il convient, lorsque le mot *doctrine* est employé, d'indiquer son champs d'application : *familial, communautaire, social, local, régional, national, international ou désormais mondial*, et aussi : *religieux, politique, économique, scientifique, industriel...* ; de préciser son origine : *religion, philosophie, culture*, et de la qualifier de : *laïque, chrétienne, marxiste, révolutionnaire, capitaliste, libérale, mondialiste...* autant de qualificatifs qui permettent de préciser les *principes*, les *réalités* et l'*adéquation envisagée*... en vue des actions à mener.

Il est important de remarquer que *s'il n'y a de doctrine que d'action*, lorsqu'elle est chrétienne, ses tenants sont réputés compatibles avec la loi naturelle, et à ce titre ne sont pas confessionnels... Il importe alors de montrer la non-contradiction entre loi naturelle et loi divine, que ce soit dans l'ordre temporel, intellectuel ou spirituel. Cette nécessaire compatibilité est à même de justifier la double origine des principes. Or cette concordance s'établit aussi empiriquement, pragmatiquement : est bon – convient – ce qui donne de bons résultats.



Nous venons de mettre en place les éléments constitutifs des *fonctions de notre existentiel* – nécessairement *tridimensionnels* et de fonctionnement *ternaire* – au premier rang desquels, nous mettons *les doctrines théologiques, philosophiques et culturelles*.

Entre horizontalité et verticalité

Venons-en maintenant à un aspect fondamental, qui n'est pas aisé à exposer. Il s'agit de la question de savoir si une *doctrine* est affaire d'horizontalité ou de verticalité... Pour les grandes fonctions, et particulièrement celle de *la doctrine*, c'est là une question *cruciale*... au sens étymologie de ce mot, c'est-à-dire à la rencontre de leur plan transversal virtuel et de leur triple actualisation verticalite .

La réponse à cette interrogation est délicate non tant parce qu'elle serait compliquée, mais parce qu'elle fait appel à une gymnastique de l'esprit – parfois complexe, il est vrai – que nous ne pratiquons pas... habitués que nous sommes à une pensée duelle, linéaire, plane et statique... alors qu'il s'agit d'une pensée ternaire, en volume et en expansion dynamique...

Un peu d'exercice, cependant, donne accès à cette *manière* de bien penser... Or, fût-elle de penser, *la manière* seule nous appartient. En effet, rappelons-le, les *principes* et les *réalités* étant ce qu'ils sont... seule *la manière* de les connaître, de les expliciter et de les accorder, nous est propre.

En bref, à l'image de notre fonction intime, *le plan transversal (longueur x largeur)* d'une fonction est d'abord *virtuelle*. Pour *s'actualiser*, *prendre consistance*, acquérir son épaisseur, devenir efficient... le plan d'une fonction exige de s'actualiser sur "la hauteur" de leurs **trois**

strates : temporelle, intellectuelle (ou de l'esprit) et spirituelle... de l'existentiel humain.

Cet aspect est largement illustré dans la partie dédiée aux premières applications du *Paradigme ternaire* => ICI.

De même, après la théorie, nous devons mettre en pratique cette manière de connaître, d'expliciter et de faire, au service de la concorde ; c'est ce que nous tenterons dans le prochain texte.

Michel Masson

Cf. suite : Les « doctrines » en action

Notes

(1) Comme on l'aura compris, pris dans son sens générique, une saine *doctrine*, est une fonction existentielle qui bien fondée, oriente vers le bien, c'est-à-dire ce qu'il convient de faire, ou ce qu'il convient pas de ne pas faire, pour que les personnes, les situations, les institutions... deviennent meilleures.

Une « doctrine » *fonctionne* comme une opération arithmétique. Prenons pour exemple : $2 \times 3 = 6$. "2 et 3" sont *les deux opérandes* (ou arguments), "x" (+, -, x, /) est *l'opérateur* : le signe qui donne l'instruction en vue du résultat recherchée. Nous sommes donc bien dans une structure tripartite de fonctionnement ternaire.

Ainsi, ramenée à sa plus simple expression, *une saine doctrine* (ou, de son côté une *idéologie* ... la première *produit*, l'autre *divise*) se compose de trois termes en relation dont le résultat dépend : **deux pôles** opérandes, **entre lesquels un opérateur, moyen ou tiers-terme**, donne l'instruction, en vu d'un **résultat**... Nous aurons reconnu les trois termes génériques de toute fonction : *tenant, aboutissant, tiers-médian ou moyen-terme*... ici *les principes, les réalités* et la quête *des moyens en vue* de pérenniser, de réformer ces réalités, situations, institutions...

Michel Masson
(à suivre ICI)